



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protocole sanitaire à l'école et manque d'autotests pour les enfants

Question écrite n° 43422

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les difficultés engendrées par le protocole mis en place à l'occasion de la rentrée scolaire du mois de janvier 2022, particulièrement en ce qui concerne le nombre d'autotests disponibles pour les enfants déclarés cas contacts. En effet, ce nouveau protocole exige que dès l'apparition d'un cas positif dans une classe, les élèves réalisent un test antigénique ou PCR, avant un retour sur présentation d'un résultat négatif. Deux autotests doivent ensuite être réalisés à la maison à J + 2 et à J + 4. Ces autotests sont censés être délivrés gratuitement par les pharmacies. Or alors que la rentrée vient tout juste d'avoir lieu, de nombreuses pharmacies ne sont pas suffisamment approvisionnées en autotests pour pouvoir fournir l'ensemble des parents qui les demandent. Plusieurs d'entre elles n'ont même reçu aucune instruction claire concernant l'octroi de ces autotests et ne savent pas ce qu'elles sont censées faire. Cette absence d'informations et ce manque de tests disponibles pour les enfants constituent de véritables problèmes, tant au niveau logistique et parfois financier pour les familles qu'au niveau sanitaire. Le protocole s'appliquant dans les écoles est déjà extrêmement lourd et complexe pour les enseignants et les parents : les difficultés liées à un manque d'anticipation et de prise en compte de la réalité de terrain de la part du Gouvernement sont inacceptables et doivent être résolues au plus vite. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin que soient mis à la disposition des pharmacies et des parents dans des délais aussi brefs que possible tous les moyens nécessaires au respect des règles qui leur sont imposées.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Di Filippo](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43422

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 janvier 2022](#), page 130

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)